ment, la famille Martel, composée du père, de la mère et de leur fille, âgée de 16 ans, était allée en voiture dans une commune assez éloignée pour faire une partie de plaisir. La journée se passa en divertissements et, vers cinq heures du soir, les excursionnistes reprirent le chemin du logis.

Le cheval, qui était ombrageux, prit peur au bout d'un quart d'heure et partit dans une course effrénée.

Des précipices bordaient la route et le véhicule heurtant le parapet, fut précipité dans le vide.

Aux cris poussés par les malheureux, un agriculteur, dont la maison d'habitation est proche, accourut aussitôt. Sous les débris de la voiture, on entendait des gémissements. C'était la jeune fille qui avait reçu de fortes contusions et qui avait, en outre, une jambe brisée.

Quant à M. Martel et à sa femme, dont le crâne avait été fracturé, ils avaient été tués sur le coup.

On espère sauver la jeune fille.

Un tamponnement
Faux aiguillage. — Huit blessés

Béziers, 26 mars. — Un accident de chemin de fer s'est produit à la gare de Paulhan, à midi. Par suite d'un faux aiguillage, deux trains allant dans le même sens se sont heurtés sur la voie unique ; huit voyageurs ont été blessés sans gravité.

Accident d'automobile

Brest, 26 mars. — Un Brestois, M. Lagarde fils, quittant Roscoff en automobile, dans la direction de Saint-Pol-de-Léon, rencontra une charrette chargée de choux-fleurs, conduite par le jeune Louis Gilet, de Roscoff, âgé de dix-sept ans. Le cheval prit peur, la charrette fut renversée et Gilet fut tué sur le coup.

LES ARTS — LA MUSIQUE — LE THÉATRE

« L'Archiduc Charles », du nouveau président de la Société des Gens de Lettres, M. Abel Hermant, vient d'être représenté pour la première fois sur la scène du Gymnase.

Est-ce une satyre contre ces princes du sang qui dépouillent volontiers leur grandeur pour aller, sous un incognito plus ou moins transparent, faire la haute noce à Paris ? Il y aurait pour le croire, mais la comédie a un peu l'allure d'une opérette bouffe dont les péripéties se dénouent dans un grand duché de Gerolstein quelconque.

C'est en Illyrie que se placent les prolégomènes de la comédie : un roi apoplectique et moribond n'a qu'un seul fils, lequel se montre absolument rebelle au mariage, or, la constitution du pays rejette les rois célibataires. L'héritier présomptif de la couronne préfère renoncer à ses droits plutôt que de lier son indépendance par le mariage. Le trône doit donc passer au frère du roi actuel, c'est-à-dire à « l'archiduc Charles ». Mais celui-ci semble être bien plus attiré par les jouissances de la vie de fêtes que par les splendeurs du pouvoir. Il se fait passer pour mort et nous le retrouvons dans un incognito à Paris, sinon au Moulin Rouge, du moins au foyer du Nouveau Cirque, où il s'amourache d'une écuyère, qu'il finit par épouser. Voici que le jour même des noces, il est averti que le roi d'Illyrie est passé de vie à trépas : la nouvelle épouse qui apprend alors les titres et qualités de son mari, veut divorcer et l'archiduc Charles s'en retourne dans son pays pour y régner après s'être toutefois soumis aux exigences de la constitution et avoir épousé une princesse de 16 ans.

En somme, il ne semble pas que « L'archiduc Charles » ait obtenu un bien grand succès. On trouve cette comédie inférieure à « La carrière », du même auteur. Le sujet n'est pas bien neuf et il confine presque la charge dans ses développements.

« On sent trop qu'en écrivant cette pièce qui ne saurait être, à tout prendre, qu'une farce des Variétés ou du Palais Royal, l'auteur a eu des prétentions de satire sociale qui ne sont pas justifiées, ça n'est vraiment qu'une opérette sans musique, ce qui est regrettable. »

Cette appréciation, qui vient de M. Félix Duquesnel, est peut-être un peu dure pour M. Abel Hermant, mais honneur oblige.

De l'E......

LE CRIME DE LA RUE LEON-GAMBETTA
A LILLE

Parviendra-t-on à obtenir des aveux de Maurice Bouche ? Tout est là actuellement, et s'il se reconnaissait coupable dans l'assassinat de Mlle Henry, l'instruction serait tôt terminée.

Mais Maurice Bouche a voulu dès le début jouer gros jeu : il est venu lui-même se présenter à la police ; il se prétend innocent, malgré les charges accablantes qui pèsent contre lui, malgré les accusations formelles de Twechuizen et d'Apolline Dumortier, et il n'en veut pas démordre. Les supplications de sa mère même ne l'ont point fait changer d'attitude.

Le lutteur

Depuis lundi dernier, Antoine Twechuizen n'est plus au secret ; par conséquent il est avec les autres détenus. Le lutteur ne change pas, c'est un homme qui paraît plutôt doux et il ne sait que faire pour rendre service à ses co-détenus. Il ne comprend pas la façon d'agir de Bouche et montre un grand repentir du crime qu'il a commis, rue Gambetta.

Interrogatoires et confrontations

M. Davaine, juge d'instruction, ne désespère pas d'obtenir un aveu, du moins une contradiction, de Maurice Bouche. Il a laissé chômer l'instruction quelques jours, durant lesquels les trois inculpés ont pu, dans leur prison, se livrer à des réflexions, et, mercredi après-midi, il a recommencé ses instructions et confrontations.

Il est arrivé à son bureau un peu après deux heures et il fut bientôt rejoint par les avocats des trois inculpés.

Maurice Bouche, Twechuizen, et Apolline Dumortier ont été amenés séparément, dans le cabinet du juge d'instruction.

Apolline Dumortier a été introduite la première. Son interrogatoire a duré assez longtemps. L'ancienne servante de Mlle Henry, interrogée sur la scène du crime, a hésité un peu dans ses déclarations. Elle a été même jusqu'à dire qu'elle n'avait pas, le jour du crime, d'autre intention que de se faire engager de nouveau comme bonne par Mlle Henry. M. Davaine lui a lu alors la déposition de Twechuizen et celle qu'elle a faite précédemment. Alors elle a reconnu que tout ce qu'on venait de lui dire était la pure vérité.

Twechuizen a été ensuite amené devant M. Davaine. Il n'a fait que confirmer ses déclarations précédentes.

Le trio d'assassins

On sait que Bouche avait dit qu'il était victime d'une erreur, qu'il avait un sosie. M. Davaine lui a demandé de désigner, parmi les détenus, trois individus lui ressemblant, afin qu'il pût les mettre en face d'Apolline Dumortier et voir si elle le reconnaîtrait facilement.

Mercredi dans l'après-midi, alors que la femme Dumortier et Twechuizen étaient dans le cabinet du juge, on fit entrer les quatre détenus. Apolline fut priée de désigner parmi eux le pseudo-voyageur en dentelles. Sans hésitation aucune, elle montra le deuxième prisonnier à droite : c'était Bouche. Celui-ci, pourtant, ne perdit pas la carte et déclara en souriant : « Ce n'est pas étonnant que cette femme me reconnaît ; elle m'a aperçu l'autre jour dans les couloirs. Or, on sait que Bouche connaît la femme Dumortier depuis longtemps. M. Davaine demanda alors au lutteur combien il avait dépensé d'argent depuis le jour du crime jusqu'au jour de son arrestation. Cent cinquante francs environ, dit Twechuizen.

LA COURSE PARIS-ROUBAIX
(30 mars. — 7e année)

Si nous en croyons les renseignements qui nous parviennent de tous côtés, le Vélodrome Roubaisien sera encore dimanche prochain, le rendez-vous de tous les cyclistes et sportsmen de la région du Nord et même de la Belgique.

L'annonce de la septième course Paris-Roubaix a retrouvé partout l'enthousiasme habituel et partout s'organisent, au sein des sociétés et groupes cyclistes, des sorties et excursions ayant Roubaix comme but. On nous annonce d'Anvers, une excursion... par chemin de fer organisée par « l'Antwerpsche Dock Cycle Club » dont quatre membres figurent parmi les concurrents de la grande épreuve... Leurs camarades espèrent bien venir assister à leur succès ! En tout cas, il faut s'attendre à la visite d'un fort contingent de cyclistes d'Anvers... et d'ailleurs.

Rappelons que le départ sera donné à Chatou, près de Paris, à cinq heures du matin et si l'on se base sur un temps total de 10 heures et demie (Lesna mit l'année dernière 10 heures 49 minutes), il faut prévoir les premières arrivées vers trois heures et demie de l'après-midi. A partir d'une heure et demie, les télégrammes émanant des contrôles de la route seront affichés au tableau sur la pelouse du Vélodrome dont les portes seront ouvertes à une heure. Entre les arrivées des routiers, auront lieu, sur la piste, les courses de vitesse dont nous avons publié le superbe programme et qui commenceront à trois heures. Comme chaque année, les concurrents de Paris-Roubaix auront à terminer la course par trois tours de piste au Vélodrome et la liste des engagés est tellement fournie qu'on peut prévoir de multiples arrivées sur le ciment. Ce sera, en ce cas, le spectacle émouvant de deux hommes donnant leur effort décisif, luttant coude-à-coude sur le kilomètre final, aux applaudissements de la foule, après avoir lutté durant les 265 kilomètres du parcours !

Le contrôle d'arrivée fonctionnera au Vélodrome jusqu'à sept heures du soir, heure à laquelle il sera transporté au café Léon, 16, boulevard de Paris, à Roubaix.

LIRE *samedi prochain*
dans le « JOURNAL DE ROUBAIX » le
SUPPLÉMENT SPÉCIAL
avec texte et gravures, consacré à la grande course
PARIS-ROUBAIX

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE
Fondation Paul Crépy

Un prix a été fondé avec la donation faite à la Société par Mme Crépy, en mémoire de M. Paul Crépy, président et fondateur de la Société ; il consiste en une bourse de voyage d'une valeur de 300 francs qui est, chaque année, mise au concours entre tous les jeunes gens de 17 à 21 ans, de nationalité française, originaires du département du Nord ou l'habitant.

Ce concours a lieu à Lille, au siège de la Société, le premier dimanche de juin ; il portera, cette année, sur le programme suivant :

L'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, les portions occidentales de l'Autriche et de l'Italie. — 1. Les côtes d'Angleterre de l'embouchure de la Tamise, par le Pas-de-Calais, jusqu'à celle de la Severn ; — 2. Le centre industriel de l'Angleterre ; — 3. La région côtière de la mer du Nord, de l'embouchure du Rhin à la frontière germano-danoise ; — 4. La région rhénane, de Bingen à Emmerich ; — 5. Les Alpes du Tyrol, du Vorarlberg, de la Bavière et du pays de Salzbourg ; — 6. La plaine et les vallées lombardes. — Description géographie physique, population, géographie économique, voies navigables, communications avec les régions voisines.

L'inscription doit se faire avant le 1er avril. Les intéressés pourront se renseigner à Roubaix, chez M. Jules Cléty, secrétaire de la Société, rue du Collège ; à Tourcoing, chez M. J. Petit-Leduc, secrétaire de la Société, rue Nationale, 78.

TEINT A TOUTE ÉPREUVE

Visage nu sous l'âpre bise,
Je garde fine et blanche peau,
Avec des pattes de marquise,
Grâce à la mousse du Congo.
Un lascar, au savonnier Victor Vaissier.

SAVON VERA MUSKA, parfum puissant.

Gravure sur tous métaux (or, argent, ivoire). Plaques de portes, voitures, vélos, timbres en cuivre et caoutchouc ACHILLE PACHY, ouvrier d'art reconnu par le Gouvernement, 47, rue du Collège, Roubaix. — Spécialité d'enseignes en marbline ou verre marbre, lettres gravées et dorées sur pierre, marbre et sous glace inaltérable à l'atmosphère. 197

Chronique Locale
ROUBAIX

LA REUNION GENERALE DU COMITÉ ROUBAISIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE. — Lundi, à six heures du soir, dans un des salons de l'Hôtel Ferraille, a eu lieu la réunion générale annuelle du Comité de Protection de l'Enfance de Roubaix, sous la présidence de M. le docteur Butruille. Les membres du Comité d'hommes et de dames assistaient nombreux à cette réunion.

M. le docteur Butruille, président, dans un rapport très documenté, a rappelé ce qu'avait fait pour l'œuvre, le regretté président M. Ch. Deschodt et déclaré que tous ses efforts tendraient à imiter son prédécesseur. Il a passé en revue les différents rouages du Comité et exprimé le regret que le nombre des petits protégés ne fût pas plus grand. « Notre Comité rend de grands services, a-t-il dit, nous constatons une très faible mortalité parmi nos protégés, bien que quelques-uns nous arrivent déjà fort malades, mais il est regrettable que le nombre de nos petits clients soit noyé dans le total très élevé des enfants qui naissent à Roubaix. »

Nous devons donc nous efforcer d'atteindre un plus grand nombre d'enfants et de familles.

« Nos efforts tendront aussi, a dit en substance le Président, à encourager l'allaitement maternel ; ensemble, nous en étudierons les voies et moyens ; convient-il de donner des dons en espèce, en nature, en aliments ? N'y a-t-il pas lieu d'instituer, comme à Lille, une *Mutualité maternelle*, qui encourage les efforts des jeunes ménages et accorde des secours en argent pendant plusieurs semaines après l'accouchement, aux personnes qui ont, pendant un an, versé des cotisations régulières et peu élevées, à la société... tel sera le sujet de nos études ».

M. Butruille émet le vœu que des patrons philanthropes établissent à proximité de leur usine des crèches industrielles, telles que celle de M. Thiriez à Loos, qui permettraient aux ouvrières la pratique de l'allaitement maternel, en même temps que la continuation du travail.

Il rend ensuite hommage au zèle des dames patronesses, qui visitent et inspectent les enfants et leur confectionnent des trousseaux comme récompenses dès que l'enfant bien portant a atteint l'âge d'un an.

Il rappelle qu'en 1901 près de trois cents enfants ont ainsi été inspectés, protégés et gratifiés de lait, biberons, vêtements et récompenses. La liste de ces récompenses a été publiée par la presse locale.

M. Butruille, au nom du Comité de protection adresse des remerciements aux nombreux donateurs de l'œuvre, aux héritiers de Mme Descat, et particulièrement à Mlle Flipo, qui a fait cadeau au Comité de nombreux berceaux provenant des crèches de Mme Descat, berceaux qui ont été déposés au siège du Prêt du couchage, à la disposition du Comité de Protection de l'Enfance.

Enfin, le Comité décide d'accorder largement les bons de lait stérilisé préparé spécialement pour les enfants en bas âge du Comité de Roubaix, avec addition d'eau sucrée, le tout stérilisé dans des bouteilles biberons. M. Butruille fait justice des préjugés qui circulent sur le lait stérilisé et, s'inspirant des travaux de maîtres éminents, et notamment de M. le docteur Variot, conseille aux dames patronesses de donner quand elles le jugeront utile, et ce, pendant plusieurs mois, la quantité de biberons nécessaires aux jeunes enfants qui seront soumis à leur inspection.

Pour terminer, le Comité de Protection vote des remerciements à la Municipalité, qui, dans la confection du nouveau règlement des crèches a bien voulu se souvenir qu'il existait à Roubaix une Société de Protection de l'Enfance, et demander l'avis de son Président, au sujet de l'administration intérieure de ces crèches, du Comité de patronage des Dames, etc., etc.

Le Comité décide enfin de s'entendre avec l'administration municipale pour donner un peu plus tard une fête, au cours de laquelle un conférencier fera une causerie sur la mortalité infantile et la protection de l'Enfance.

« Grâce à cette action combinée de toutes les bonnes volontés, conclut l'honorable président, grâce aux efforts que feront dans l'avenir tous ceux que passionne le problème patriotique de la mortalité infantile, nous espérons obtenir des résultats qui seront la récompense de votre zèle, Mesdames et Messieurs, et de la générosité de nos souscripteurs. »

MORT DU PRÉSIDENT DE L'ORPHÉON LA « CŒCILIA » ET DE LA « FANFARE DU CENTRE. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Oscar Lefebvre, président de l'orphéon la « Cœcilia » et de la « Fanfare du Centre ».

M. Oscar Lefebvre était souffrant depuis quelque temps, mais, pour qui connaissait sa robuste constitution il n'apparaissait pas qu'une issue fatale dût être si proche : M. Oscar Lefebvre n'avait que quarante-cinq ans.

Il a occupé une place très en vue dans plusieurs sociétés musicales de la ville. Depuis 1881, c'est-à-dire l'époque de la fondation, il était le président de l'important orphéon la « Cœcilia » et il a assisté à bien des triomphes remportés par cette belle société, dans les luttes pacifiques de la musique.

Quand, en 1887, la « Fanfare du Centre » se fonda, c'est encore M. Oscar Lefebvre qui eut l'honneur de la présider, et il a, jusqu'au dernier jour, conservé cette fonction.

Mais M. Oscar Lefebvre ne bornait pas son zèle à l'art musical ; il savait, en maintes circonstances parfois périlleuses, se dévouer pour ses semblables, ce qui lui a valu de nombreuses médailles de sauvetage en France et à l'étranger. Il était membre actif de la Société des Sauveteurs du Nord.

M. Oscar Lefebvre comptait de nombreux amis, qui regretteront vivement sa mort.

LES INHUMATIONS. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

Les personnes désireuses de faire procéder à des inhumations, les dimanches et jours fériés, sont priées d'en faire la déclaration au bureau de l'état-civil, lors de la déclaration de décès.

UN MÉDECIN ROUBAISIEN RECOMPENSÉ. — Dans la liste des récompenses décernées par M. le Ministre de l'intérieur, sur la proposition de l'Académie de Médecine, aux personnes qui se sont distinguées par leurs travaux spéciaux sur les épidémies en 1900, nous trouvons la suivante :

Rappel de médaille d'argent à M. le docteur Faidherbe, à Roubaix, pour son travail sur « les complications cutanées graves de la rougeole (gangrène) chez les enfants ».

LE JEUDI-SAINT. — Avec le Jeudi-Saint commencent les cérémonies si touchantes et si expressives que la liturgie catholique fait célébrer à ses prêtres pour rappeler le mystère de la passion et de la mort de Jésus-Christ. Aujourd'hui, dans toutes les églises, de nombreux fidèles s'empresseront au pied des autels en souvenir de la Cène et de l'institution de l'Eucharistie. L'après-midi ils visiteront en foule les « sépulcres ».

Dans la plupart des églises de la ville, la passion sera prêchée à l'office du soir. A Notre-Dame, la chorale Notre-Dame interprètera, à sept heures, sous la direction de M. Albert Duhamel, des fragments du « Stabat mater » de Rossini. Les soli seront chantés par M. Dewispelaere.

AU TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — L'audience de police n'aura pas lieu aujourd'hui, dernier jeudi du trimestre.

UNE SAISIE AU MINCK. — Il a été saisi, mercredi matin, au Minck, 25 kilos de poisson reconnu impropre à la consommation publique.

UN EMPLOYÉ INFIDELE. — Un marchand-colporteur, Abel Bouvry, âgé de 32 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 45, a été arrêté, mercredi après-midi, sous la prévention d'abus de confiance.

Cet individu avait été chargé par M. Théodore Lallemand, serrurier-poêlier, Grande-Rue, 36, de vendre un stock de marchandises. Abel Bouvry vendit ce qu'on lui avait confié, mais il gaspilla l'argent. Après avoir été interrogé par M. Grimaldi, commissaire de police du cinquième arrondissement, il a été écroué au dépôt.

LE PISTOLET DU PRESTIDIGITATEUR. — M. Prud'homme, commissaire de police du quatrième arrondissement, recevait, mercredi après-midi, la visite d'un prestidigitateur, M. Auguste Chatelain, demeurant à Lille, rue de Juliers, 11, qui venait se plaindre de ce que sa femme l'avait quitté.

Tandis que le prestidigitateur lui parlait, M. Prud'homme aperçut un pistolet qui sortait d'une de ses poches. Il le saisit aussitôt et constata que l'arme était chargée.

Procès-verbal a été rédigé pour port d'arme prohibée au prestidigitateur, qui n'en est pas encore revenu d'avoir été se jeter, comme on dit, dans la gueule du loup.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un manœuvre de maçon, Alphonse Hellinghe, âgé de 47 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Clarisse, s'est fait des contusions en tombant. M. le docteur Rousseau a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Léon P'anquart, entrepreneur, et lui a ordonné six jours de repos.

— Jean Duprez, apprêteur, âgé de 43 ans, demeurant rue Pierre-Dujardin, a été blessé à la jambe gauche par le brancard d'une brouette. Cet ouvrier est occupé dans la teinturerie-apprêt de MM. Wattel-Ferrier et frères ; il devra, d'après M. le docteur Montaigne, chômer trois semaines.

— Au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, un dégorgeur, Pierre Hespel, âgé de 57 ans, demeurant à Wattrelos, a été blessé à la main droite pendant son travail. M. le docteur Leplat lui a prescrit quelques jours de repos.

— A la filature de coton de M. Etienne Motte et Cie, l'un des fileurs, Gustave Deboeve, âgé de 54 ans, demeurant rue Saint-Eleuthère, s'est contusionné le pied gauche en heurtant contre un rail de son métier. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Godefroy.

AGRÉABLE SURPRISE! Une maison de commerce qui n'est pas assez connue, du moins pour certains genres, et qui mériterait pourtant bien de l'être, c'est la maison J. Guffroy-Dupont, 5, rue Pellart.

Comme tant d'autres, nous étions bien souvent passés devant ce magasin, sans le remarquer, tant la vitrine est étroite ; mais, quel n'a pas été notre étonnement, il y a quelques jours, en y entrant, d'y voir une salle spacieuse, par sa profondeur et de constater qu'elle était bondée de marchandises.

Outre la brosserie, dont la maison conserve toujours la spécialité, on y trouve tout ce qui concerne la mercerie en général, la parfumerie, ainsi que les corsets, rubans, soieries, doublures, blouses, jupons, chemises, faux-cols, cravates, etc.

Bien des personnes, on en a eu la preuve, ignorent cette transformation, qui s'est faite insensiblement, et c'est afin qu'elles puissent bien se rendre compte de l'importance qu'a prise la maison, qu'une exposition des divers articles mis en vente, aura lieu aujourd'hui jeudi et les jours suivants.

Nul doute que nos concitoyens iront nombreux pour l'admirer, et qu'après avoir pris le chemin de la maison, ils y retourneront. Il y va, d'ailleurs, de leurs intérêts, car les prix sont réellement avantageux, parce que les frais généraux y sont peu élevés.

Nous reviendrons prochainement sur ce sujet.

POINT IMPORTANT

Mon cher concitoyen, avez-vous remarqué,
Combien, sur la toilette, une cravate influe...
Vous serez, croyez-moi, bien mieux apprécié
Et l'on vous trouvera toujours bonne tenue
Quand la cravate aura ce cachet de bon goût
Que sait lui donner l'art délicat des nuances.
Pour le vrai gentleman, la cravate, c'est tout ;
Elle doit résumer toutes les élégances.
Adressez-vous, sans crainte, à la Maison Wilfart,
AUX CENT MILLE CRAVATES, 64, Grande-Rue ;
Tout est vraiment exquis, comme fraîcheur, comme art.
Et puis, ce n'est pas cher, la chose est bien connue.
Un client des « Cent mille cravates. »

BEURRE D'OOSTCAMP, frais, à 3 fr. 80 le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 70 le kilogramme.

La Crème Simon, si renommée, est la plus efficace et la meilleur marché de toutes les crèmes. Le moyen modèle est très avantageux. 2949

Mme CHOMBART-PAYEN, 7 et 9, rue du Bois. Roubaix. Confections pour dames et enfants. Jaquettes et Collets, Robes. Costumes-tailleur. Jupes, Jupons, Corsages, Peignoirs. Grand choix d'articles de Premières Communions.

VIOLONS, VIOLONCELLES, etc., lutherie artistique, chez Marcelli, 3, rue du Bois. 93170

IMPORTANTE MAISON DE LONDRES ayant déjà plusieurs représentations de premier ordre, désirerait représenter fabrique tissus pour femmes. — Ecrire C.K., au bureau du journal. 2862

POUR AVOIR la valeur intrinsèque de son LOUIS, DEMI-LOUIS, QUART DE LOUIS, voir au 31, Grande-Rue, Chapellerie LOUIS, qui n'est qu'une seconde succursale de la Maison Vallentin, et qui s'adresse surtout à la clientèle SELECT de Roubaix et des environs. 3007

Communications

ROUBAIX. — Fanfare du Centre. — Les musiciens de la « Fanfare du Centre » sont instamment priés de se rendre le jeudi, 27 mars, à neuf heures très précises, chez M. Depauw, cafetier, place Notre-Dame. Répétition et dispositions à prendre pour les obsèques de M. Oscar Lefebvre. Présence indispensable.

—— Association des Travailleurs Français. — Dans les réunions des sections, il a été procédé à la nomination de la Commission. Ont été élus : Première section, chez M. Louis Marcotte, boulevard de Belfort, 86 : Président, César Clabots ; trésorier, Louis Marcotte ; secrétaire, François Behiels ; assesseurs, Edouard Catel et Claude Riveret. — Deuxième section, chez M. Clovis Vienne, Grande-Rue, 176 : Président, Eugène Noclain ; trésorier, Clovis Vienne ; secrétaire, Emile Berte ; assesseurs, Gaston Henri fils et J. Hélinck. — Troisième section, chez M. L. Pollet, rue Pauvrée, 4 : Président, Georges Fister ; trésorier, Désiré Desmet ; secrétaire, Louis Tiberghien ; assesseurs, Hyppolte Lemoine et Gaston Henri père. — A la première section et à la troisième, il y aura, le lundi de Pâques, une fête à sept heures du matin.

—— Cercle Talma. — Réunion générale obligatoire samedi prochain 29, à huit heures un quart, Café Delphens, 33, rue des Fondeurs. Distribution des rôles du drame et des comédies devant être interprétés au concert de bienfaisance que le Cercle organise pour le mois prochain. Communication très importante du régisseur. Questions diverses. Instructions pour le concert suivi de bal du lendemain, fête de Pâques. Demain vendredi, à huit heures du soir, et dimanche à neuf heures et demie du matin, répétition générale au Café Pandore.

—— Union des Travailleurs. — Répétition vendredi 28 courant. Il sera donné d'importantes communications concernant le prochain festival.

CROIX. — Fanfare du Créchet. — La répétition générale de cette semaine aura lieu jeudi prochain, 27 courant, au lieu de vendredi.

CROIX

MARIAGE. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Alphonse Toussaint, pharmacien à Croix, avec Mlle Marthe Descat, de Roubaix.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — Le bureau de l'assistance médicale gratuite à Croix informe les habitants que la liste des personnes qui pourraient être assistées en 1902 est en formation. Celles qui se croiraient en droit d'être inscrites sur la liste, sont priées de s'adresser de suite au Secrétariat de la Mairie. Pour être admis, il faut : 1° Etre Français ; 2° Avoir un an au moins de résidence dans la commune.

LA TROISIÈME REPRÉSENTATION DE « LA PASSION » s'est donnée, lundi soir, à sept heures, au Cercle St-Martin. Le mauvais temps a quelque peu contrarié cette dernière séance, car le succès des précédentes avait fait présager encore une très nombreuse assistance. Toutefois, plusieurs centaines de personnes se trouvaient réunies dans la salle des fêtes et, comme la veille, la tragédie a été supérieurement interprétée.

Pour achever notre analyse de « la Passion », il nous reste à dire quelques mots des décors et des chœurs.

—— Les décors. — Ils sont des plus variés et ont dû coûter beaucoup de temps et de soins. Pour l'entrée de Jésus à Jérusalem, le fond de la scène est formé d'un lumineux panorama de la Ville-Sainte. Il y a des décors spéciaux pour la séance du Sanhédrin, pour la dernière Cène. Le jardin de Gethsémani est un des plus remarquables : le ciel étoilé, les ombres lointaines de la cité, la grotte de l'agonie, les rochers, le torrent du Cédron, tout cela est vigoureusement brossé. Viennent ensuite : les différents palais de Caïphe, de Pilate et d'Hérode ; le corps de garde où Jésus est flagellé ; enfin la voie douloureuse et le Golgotha.

M. Albert Lasalle, l'auteur de ces différents dessins, a fait preuve en cette occasion d'un beau talent que nous sommes heureux d'applaudir et d'encourager.

—— Les chœurs. — La partie musicale est très chargée. Elle ne comprend pas moins de six grands chœurs, une complainte et une pastorale. En outre, des chants expliquent les différents tableaux muets du troisième acte.

Le premier chœur est l' « Hosanna ». Les chants sont alternés par la foule et les choristes, tandis que, sur la scène, les Hébreux passent, rameaux en mains, précédant le Fils de David.

Pendant le complot qui suit cette entrée triomphale, l'orchestre se tait. Au lever du rideau suivant, les personnages qui occupent la scène sont : Moïse, coryphée ; Adam, Abraham et Jacob, patriarches, ancêtres du Christ ; Abel, Isaac et Jacob, figures de Jésus souffrant ; David, Isaïe et Jérémie, prophètes. Tous ces personnages se font entendre dans l' « O felix culpa ». Le cri d'Adam est des plus touchants :

Hélas, j'ai beau pleurer ma faute inoubliable,
J'ai beau lever au Ciel mon regard éperdu.
. . . .
O mes tristes enfants, c'est moi qui suis coupable
Et c'est un Dieu qui meurt ! C'est moi qui l'ai perdu !

Le deuxième chœur : « L'Agneau pascal », précède immédiatement la dernière Cène. A la voix d'Abel disant :

De blancs agneaux choisis dans le gras pâturage,
Holocaustes fumants sur mon premier autel
Attirèrent sur moi l'amour de l'Eternel.

succède celle de Moïse, rappelant le salut des Israélites par le signe de l'Agneau.

Avant l'arrivée de Jésus au jardin d'agonie, un des solistes chante les plaintes de Jésus souffrant :

Hélas, parmi ceux que j'aime
Personne ne m'a consolé
Tous mes amis m'ont délaissé
A l'heure du combat suprême.

Nous voici au second acte. On entend les prophéties de Jacob et d'Isaïe annonçant les douleurs du Messie. Puis vient le duo des Anges de la Passion.

1. Voilons nos yeux, ô bel ange, mon frère
Voilons nos yeux et remontons aux cieux.
2. Voilons nos yeux, mais restons sur la terre,
Pour consoler le Roi des Cieux.

La musique de ces complaintes est impressionnante. On a ajouté un chant liturgique, le « Parce Domine », comme le cri de pitié répondant aux chants des anges et des prophètes.

Au moment où Jésus paraît, chargé de sa croix, une au-

Troisième Édition
DERNIÈRE HEURE
DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL)

RENCONTRE DES ESCADRES FRANÇAISE, RUSSE ET ITALIENNE, DANS LA MÉDITERRANÉE.

Paris, 26 mars. — C'est sous les plus expresses réserves que je vous transmets la dépêche suivante, que publie l'agence « Paris-Nouvelles », et dont nous ne trouvons confirmation nulle part ailleurs :

Rome, 26 mars. — L'escadre italienne de la Méditerranée rendra les honneurs, dans les eaux napolitaines, à l'escadre française, qui doit s'y rencontrer avec une escadre russe. Des fêtes seront données à Naples, à cette occasion, et la municipalité de cette ville aurait l'intention d'offrir un grand banquet populaire aux marins des trois escadres.

LES VOYAGEURS DE COMMERCE
UNE CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

Paris, 26 mars. — Le ministre du commerce vient d'adresser la circulaire suivante aux présidents des chambres de commerce :

Monsieur le Président,

A la suite d'un accord intervenu entre les gouvernements français et belge, les voyageurs de commerce français voyageant en Belgique pour le compte d'une maison française et les voyageurs de commerce belges voyageant en France pour le compte d'une maison belge sont réciproquement exempts du droit de patente depuis le 1er janvier 1902.

Toutefois, le bénéfice de cette exemption est subordonné à la production d'une carte de légitimation dont les commis voyageurs doivent être munis et en l'absence de laquelle une taxe de patente de vingt francs leur sera appliquée en Belgique.

Je vous prie de vouloir bien en informer les maisons de commerce de votre circonscription qui sont en relation d'affaires avec le marché belge.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE
NOUVEL ENVOI DE RENFORTS ANGLAIS
UN CONTINGENT CANADIEN

Londres, 26 mars. — On continue à avoir de nouvelles preuves que le gouvernement anglais est décidé à poursuivre la guerre à outrance. Ce soir le Colonial office publie un télégramme de M. Chamberlain demandant un nouveau contingent de 2.000 hommes au Canada pour l'Afrique du sud et la réponse du gouverneur du Canada acceptant de fournir ce contingent.

LORD LANSDOWNE CHEZ LE ROI D'ANGLETERRE. — UNE CONFÉRENCE COMMENTÉE

Paris, 26 mars. — L'*Agence Nationale* publie la dépêche suivante :

Londres, 26 mars. — Le roi Edouard a eu, hier, un très long entretien avec le Ministre des Affaires étrangères. Lord Lansdowne est resté toute la matinée et une partie de l'après-midi avec le Roi qui l'avait retenu à déjeuner. Cette longue conférence est très commentée. On croit qu'avant son départ pour son voyage sur les côtes, le Roi a voulu préciser avec son ministre les points sur lesquels il désire voir porter la communication, qui doit être faite aux représentants du gouvernement britannique à l'étranger, sur les négociations actuellement en cours avec les représentants des Burghers. On dit en effet qu'une importante communication diplomatique sera faite à ce sujet aux gouvernements étrangers avant la rentrée du Parlement, le 7 avril. Le Roi ne cache plus, paraît-il, à son entourage, sa volonté bien arrêtée de mettre un terme à la guerre de l'Afrique du Sud.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, mercredi 26 mars 1902.
2 h. soir, 7° au-dessus de zéro. — 767, variable.
5 h. soir, 7° au-dessus de zéro. — 767, variable.
9 h. soir, 6° 1/2 au-dessus de zéro. — 767, variable.
Jeudi 27 mars 1902.
Minuit, 6° au-dessus de zéro. — 767, variable.
2 h. matin, 5° au-dessus de zéro. — 767, variable.

Dernières nouvelles locales
FLERS-BOURG
INCENDIE ATTRIBUÉ A LA MALVEILLANCE
Une étable détruite. — Sept mille francs de dégâts. — Une arrestation

Un incendie s'est déclaré mercredi soir dans la ferme de M. Hallez-Lienart, cultivateur et maréchal-ferrant, située route de Lannoy, à Flers-Bourg. Grâce à la promptitude des secours, le feu a pu être circonscrit à l'étable où il avait éclaté. Comme on le verra, ce sinistre est entouré de circonstances mystérieuses et l'opinion, dans la commune, est qu'il est dû à une cause criminelle.

Le bâtiment incendié est situé derrière la maison d'habitation de M. Hallez-Liénart. Il est tout nouvellement construit. Dans l'étable se trouvaient quatorze vaches et l'écurie qui y fait suite renfermait deux chevaux. Au-dessus de la voûte étaient remisés environ 20.000 kilogrammes de paille d'avoine, de blé et de seigle. Le vacher de ferme, Auguste Noassens, avait son lit dans cette place.

L'alarme

Vers neuf heures un quart, les cris : Au feu ! au feu ! poussés par Noassens éveillèrent les habitants de la ferme ainsi que les voisins.

Déjà la toiture de l'étable flambait. Le feu, trouvant un aliment facile, s'étendait rapidement. M. Henri Devvas, boucher, route de Lannoy, s'empressa de couper les liens retenant les bestiaux et les fit sortir dans la pâture. Pendant ce temps le tocsin retentissait et les pompiers arrivaient, suivis presque aussitôt par une compagnie du 16e bataillon de chasseurs à pieds, casernée au fort de Mons-en-Barœul, que commandait le lieutenant Sers.

Les secours

Les flammes activées par un vent violent menaçaient d'atteindre les maisons voisines appartenant à M. Désiré Loth. Tous les efforts se portèrent de ce côté ; grâce à la promptitude des secours et au zèle dont firent preuve les pompiers et les soldats, tout danger eut bientôt disparu. On dirigea alors les lances sur le foyer lui-même. Vers minuit, le feu diminua d'intensité. Jusqu'au matin les pompiers aidés d'un piquet de quatorze chasseurs restés sur les lieux de l'incendie, déversèrent des torrents d'eau.

Tout ce que renfermait le grenier de l'étable, la paille et les literies, évalué à treize cents francs, a été la proie des flammes. Quant au bâtiment, les dégâts atteindront une somme de cinq à six mille fr.

Une arrestation

Comme nous l'avons dit, cet incendie semble devoir être attribué à la malveillance. M. Henri Demouveaux, garde-champêtre, a ouvert une enquête dans la soirée. Sur la déposition du vacher de ferme, un ouvrier maréchal a été mis en état d'arrestation et conduit à la prison communale.

On a remarqué sur les lieux du sinistre, M. Goube, maire de Flers, arrivé un des premiers. Il convient de féliciter sans réserve l'équipe de pompiers de Flers-Bourg. Le zèle qu'ils ont déployé en cette circonstance a certainement évité un désastre. Sans leur promptitude et la façon intelligente avec laquelle ils ont dirigé les secours tout le pâté de maisons attenant à la ferme de M. Hallez eût été détruit. L'intervention des chasseurs à pied a été également très précieuse.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

CHRONIQUE ÉLECTORALE. — L'élection au Conseil général dans le canton de Lille sud-est. — L'élection du canton de Lille sud-est mettra en présence Me Brackers d'Hugo, candidat de l'Union républicaine et M. Dupied, collectiviste. Une première réunion a été tenue par l'Union républicaine, place Simon-Volant, à l'estaminet de la « Porte de Paris », mercredi soir. Les trois cents électeurs qui y assistaient ont acclamé avec empressement le programme que Me Brackers d'Hugo a développé avec un grand talent et une conviction communicative. M. Danchin, conseiller général, a également fait le procès du collectivisme et de ses représentants à Lille.

MANŒUVRES DE GARNISON. — Mardi, dans la journée, les troupes de la garnison de Lille ont fait des manœuvres assez importantes. Lundi soir, le 19e chasseurs à cheval avait quitté la ville et s'était arrêté à l'Halempin, où il avait logé. Le 43e de ligne, le 16e chasseurs à pied, le train des équipages avaient quitté leurs casernes mardi vers cinq heures du matin. De leur côté, le 127e de ligne, un bataillon du 33e et deux batteries du 27e d'artillerie étaient venus à la rencontre de la garnison de Lille.

M. le général Jeannerod, commandant le 1er corps d'armée, M. le général Ferré, M. le colonel Guelle du 43e de ligne, M. le colonel de Fontanges assistaient aux manœuvres qui ont eu lieu dans les villages de Wahagnies, de Thumesnil et d'Attiches. A onze heures du matin, tout était terminé et tandis que l'un des officiers supérieurs faisait la critique, les hommes prenaient un repos. A deux heures les troupes ont regagné leurs casernements.

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS. — A Merville. — Le Conseil municipal de Merville a émis, par 13 voix contre 8 et 1 bulletin blanc, un avis favorable sur les demandes en autorisation formées par la congrégation des Filles de l'Enfant-Jésus et par celle des Pères du Saint-Esprit pour leur maison de Merville.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, mercredi, 26 mars.

Cours de clôture

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
MARS 1902	8.62	8.63	8.39	8.27
AVRIL	8.60	8.60	8.38	8.29
MAI	8.56	8.50	8.31	8.41
JUIN	8.58	8.53	8.54	8.46
JUILLET	8.61	8.53	8.64	8.51
AOUT	8.42	8.35	8.49	8.38
SEPTEMBRE	8.11	8.06	8.04	7.98
OCTOBRE	7.97	7.93	7.84	7.79
NOVEMBRE	7.90	7.86	—	—
DÉCEMBRE	7.90	7.86	—	—
JANVIER	—	—	—	—
FÉVRIER	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS.	3,000 BALLES	4,000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR.	8,000 —	8,000 —